

Image not found or type unknown



Refus de regroupement familial

Par **ladydou**, le **06/07/2008 à 14:19**

bonjourncest ma premiere visite sur le siternjai fais une demande de regroupement familial la premiere fois a paris le mois d aout 2006 4 mois plutard jai demenage dans la drome a valence et la jeai refais une nouvelle demande le 7 fevrier 2007.linteresse cest mon fils il est chez ma mere en algerie est ne le 23/02/1989.rnjai eu la decision de la prefecture le 17mai 2008.rnactuellement jai un emploi comme assistante maternelle agreee et avec le cumul des salaires je peux faire les 1100 euros par mois.rnle refus a ete motive par linsuffisance de ressource et comme quoi mon fils a toujours vecu aupres de sa

Par **jeetendra**, le **09/07/2008 à 10:54**

bonjour, vous pouvez toujours faire un recours hiérarchique auprès de l'autorité administrative qui a pris la décision afin que votre situation soit réexaminée avec bienveillance, compte tenu de l'augmentation de vos ressources, justificatifs à l'appui, cordialement